

*Pascal ÉTIENNE
Rue A. Defuisseaux, 17
4630 Soumagne
Tél. 04 377 26 87
p.etienne@soumagne-ac.be*

À l'attention de
Monsieur Benjamin Houet,
Monsieur Michel Mordant
Monsieur Luc Joine

Messieurs,

En suite à votre lettre non datée reçue ce 23 septembre 2021, je me permets de vous adresser quelques observations :

Destinataires.

Alors que la taxe sur l'enlèvement des immondices est une taxe par ménage, je m'étonne que ce courrier me soit personnellement adressé, et non pas à Monsieur et Madame Étienne-Bourgeois.

Avantages des conteneurs à puces ?

Sachant que chaque système a ses avantages et ses inconvénients et qu'ils diffèrent selon les caractéristiques de l'habitat de chacun, une communication objective ne se serait pas résumée à énumérer les avantages présumés de votre décision d'utiliser des conteneurs à puce.

Ainsi, dans notre cas, je ne vois pas en quoi le changement de système de collecte « *permet à chacun de réduire considérablement sa production de déchets résiduels* ». Cette réduction étant essentiellement tributaire de la prise de conscience environnementale de chacun.

Certes, les citoyens réagissant généralement en fonction de l'atteinte à leur portefeuille, il apparaît probable que les contraintes financières générées par ces nouvelles modalités seront susceptibles d'engendrer un comportement plus civique. Encore que, parmi les récalcitrants, il faut craindre qu'à défaut de cette conscientisation, certains se livrent à des dépôts appelés sauvages. Mais peut-être le font-ils déjà ?

Quant à « *l'amélioration du confort des citoyens* », les réactions suscitées par vos décisions sans leur consultation préalable démontrent que pour nombre d'entre eux, le résultat est plutôt inverse.

Déchets organiques.

Pendant mon mandat de conseiller communal de 2012 à 2017, notre groupe n'a cessé de réclamer la collecte séparée des déchets organiques. C'est dire si j'y suis personnellement favorable.

Cependant, cela ne nécessite pas obligatoirement de passer par le système de conteneurs. Rien n'empêche en effet de maintenir la récolte par sacs. Et si le choix est d'instaurer une redevance selon le poids, il n'y a aucune difficulté technique à peser un sac en identifiant le ménage par scannage d'une étiquette autocollante avec code barres telle que nous utilisons pour nos soins de santé. Ce serait même plus rapide qu'avec les conteneurs.

Regrettons donc encore une fois que différentes formules n'aient pas été soumises à la réflexion des citoyens et du Conseil communal.

Conteneurs pour déchets organiques.

Devançant en cela les recommandations d'Intradel, notre habitation nous a permis de composter nos déchets organiques à domicile depuis plusieurs décennies. Dès lors, notre volume souhaité pour ce conteneur est égal à zéro, ce que ne permet pas votre enquête.

Quoi que vous en disiez, les conteneurs sont fournis aux ménages et non aux habitations. Par conséquent, nous ne désirons pas nous encombrer d'un conteneur pour déchets organiques d'une utilité nulle. Si d'aventure, il nous était livré malgré notre opposition, celui-ci serait séance tenante renvoyé à son expéditeur.

En vous priant de prendre bonne note de ces observations, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Pascal ÉTIENNE
Soumagne, le 25 septembre 2021*